Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le 25 NOV. 2025
ID : 032-253200240-20251117-2025_160-DE

S.A.T

DÉLIBÉRATION 2025-160

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 35
Nombre de membres ayant donné procuration : **0**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 2
Date de convocation : 07/11/2025
Date d'envoi à la SP de condom : 25/11/2025
Date de publication : 25/11/2025
Votes contre :
Votes pour : **35**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège 1126, rue des Rouges Gorges Z.I."Lauron" 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mme LAUNET Alexandra, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONGIS Nadine, Mr MINIAYLO Pierre, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre,

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme GRILLON Hélène remplacée par Mme LAUNET Alexandra,

Ayant donné procuration:

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mme GRILLON Hélène, Mme PENA Roselyne, Mme TOURNIER Elisabeth.

Absents: Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Matthieu, Mr LAFORE Michaël, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PINSOLLES Nicole, , Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SCARAVETTI Henri.

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme SCHEINHARDT Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le 25 NOV. 2025
ID : 032-253200240-20251117-2025_160-DE

Etude de gouvernance relative aux opportunités de rapprochement du SIAEP de Dému et du Syndicat des Eaux Armagnac Ténarèze

Le président expose à l'Assemblée,

Suite aux prises de contact des communes de Courrensan et de Lannepax avec le Syndicat des Eaux Armagnac Ténarèze (SAT) par rapport à la gestion de l'assainissement collectif, le SIAEP de Dému et le SAT se sont rencontrés d'une part, pour conforter la double interconnexion existante entre les deux syndicats au travers d'une convention de prestation de services et de vente en gros qui doit être actualisée et d'autre part, pour travailler sur un projet de rapprochement entre les deux syndicats.

Pour se faire, une étude de gouvernance doit être réalisée, qui consistera en l'établissement d'un état des lieux et de la synthèse des situations technique, administrative et financière des deux syndicats.

Le bureau d'études BOUBEE-DUPONT a été sollicité pour travailler sur cette étude de gouvernance, sachant qu'il a déjà une bonne connaissance de ces deux syndicats, ayant déjà travailler sur un projet de regroupement de plusieurs structures syndicales du territoire dans le cadre de la Loi Notre.

L'étude comporte une phase ferme (15 250 € HT) et deux phases optionnelles (12 750 €HT).

L'étude peut être subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.

Le SAT se propose d'être le porteur du projet.

Le solde à charge sera financé au prorata du nombre d'abonnés (source RPQS 2024) par les deux syndicats, le plan de financement pouvant s'établir comme il suit :

Plan de financement			
Dépenses		Recettes	
Etude de gouvernance	28 000€HT	Agence de l'eau Adour-Garonne-70% sur étude de gouvernance	19 600€HT
dont Tranche ferme	15 250 €HT	sur Tranche ferme	10 675€HT
dont Tranche optionnelle 1	6 750 €HT	sur Tranche optionnelle 1	4 725€HT
dont Tranche optionnelle 2	6 000 €HT	sur Tranche optionnelle 2	4 200€HT
		Autofinancement	8 400€HT
TOTAL	28 000€HT	TOTAL	28 0000€HT

Concrètement, l'autofinancement sera totalement financé par le SAT qui établira une facture pour partie au SIAEP de Dému au prorata de son nombre d'abonnés, tel que renseigné dans les RPQS 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil syndical d'acter ce projet et son plan de financement, qui implique de prendre une décision modificative au budget de l'eau, afin d'intégrer cette dépense au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » et d'autoriser le Président à demander toutes les aides auprès de l'Agence de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le 25 NOV. 2025
ID : 032-253200240-20251117-2025_160-DE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil syndical, à l'unanimi

- Acte le projet d'étude de gouvernance relative au projet de rapprochement du SIAEP de Dému et du Syndicat Armagnac Ténarèze, et le plan de financement du projet ci-dessus,
- Autorise le Président à engager toutes les démarches pour lancer le projet au niveau budgétaire, comptable et administratif, et à signer notamment le devis de l'étude gouvernance, tel qu'établi par le bureau d'études Boubée-Dupont, et plus particulièrement à acter la tranche ferme.
- Acte que le Syndicat Armagnac Ténarèze portera le projet pour le compte du SIAEP de Dému, à qui une partie de l'autofinancement restant à charge sera facturée au prorata du nombre d'abonnés renseigné dans les RPQS 2024,
- Autorise le Président à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, conformément au plan de financement ci-dessus,
- S'engage à inscrire les crédits en dépenses au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 20 novembre 2025

Le Président,

Syndicat Armagnac - Ténarèze
SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT
Tél. 05 62 09 83 90
Lauron - 32800 EAUZE

Nicolas MELIET